LES TRANSPORTS SCOLAIRES

DEPART DE SAINTS	Matin	Soir	DEPART DE BEAUTHEIL	Matin	Soir
Arrêt école de SAINTS	8 h 52	16 h 30	Arrêt école de BEAUTHEIL	8 h 39	16 h 45
Arrêt LA GARENNE	8 h 56	16 h 33	Arrêt LA GARENNE	8 h 44	16 h 48
Arrêt école de BEAUTHEIL	9 h 00	16 h 36	Arrêt école de SAINTS	8 h 48	16 h 50

TITRE DE TRANSPORT :

Vous devez vous procurez la carte de car de votre enfant sur le site :
https://www.iledefrance-mobilites.fr / Carte SCOL'R
Sans carte, votre enfant ne pourra accéder au car pour des raisons d'assurance.
Dès réception, vous devez nous la transmettre directement en mairie de Beautheil-Saints.
Pour des raisons d'assurance, l'enfant n'ayant pas sa carte dès la rentrée scolaire, ne sera pas accepté dans le car.

RAPPEL : Le transport est assuré par la Société TRANSDEV de Coulommiers ; les cars transportent uniquement vos enfants scolarisés sur la commune de Beautheil-Saints.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter TRANSDEV au : 01.64.04.15.22

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de vos enfants jusqu'à la montée dans le car.
La prise en charge par une ATSEM ne se fait qu'à la montée du car, pendant le trajet et à la descente du car.

Seuls les enfants de maternelle sont accompagnés et récupérés à la montée et à la descente du car par une personne majeure autorisée. Pour les autres enfants de primaire, ils sont sous la responsabilité des parents uniquement ; en cas de retard, nous ne garantissons pas leur garde.

Le transport est assuré tous les jours d'école sauf en cas d'intempéries, grèves ou cas de force majeure. En cas d'absence du car pour grève ou intempérie, un accueil est fait dans chaque école pour les enfants dans les écoles de leurs villages respectifs.

DISCIPLINE DANS LE CAR ET AUX ABORDS DES ARRÊTS :

En cas d'indiscipline, l'accompagnatrice peut faire un rappel oral des règles de sécurité, et intervient en cas de chahut important ou comportement dangereux des élèves.
Si le manque de discipline continue, elle le signalera au bureau de la mairie de Beautheil-Saints qui fera remonter l'information au Département. C'est ce dernier qui engagera une sanction auprès de la famille.
Le respect des règles de sécurité est une obligation, aussi nous comptons sur vous, parents, pour le rappeler régulièrement à vos enfants.

Pour plus de détails, se reporter au CODE DE BONNE CONDUITE sur le site :

www.seine-et-marne.fr : cadre de vie et transport

MAIRIE DE BEAUTHEIL-SAINTS

24 Grande Rue
77120 BEAUTHEIL-SAINTS

01.64.03.17.14

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Beautheil-Saints